La Truite Sulpicienne et Béninoise
Assemblée Générale

17 Février 2017 à Saint-Souplet

ORDRE DU JOUR

- Rapport financier
- Informations
- Rapport d'activité
- Projets
- Revue de presse
- Questions diverses
- Pot de l'amitié

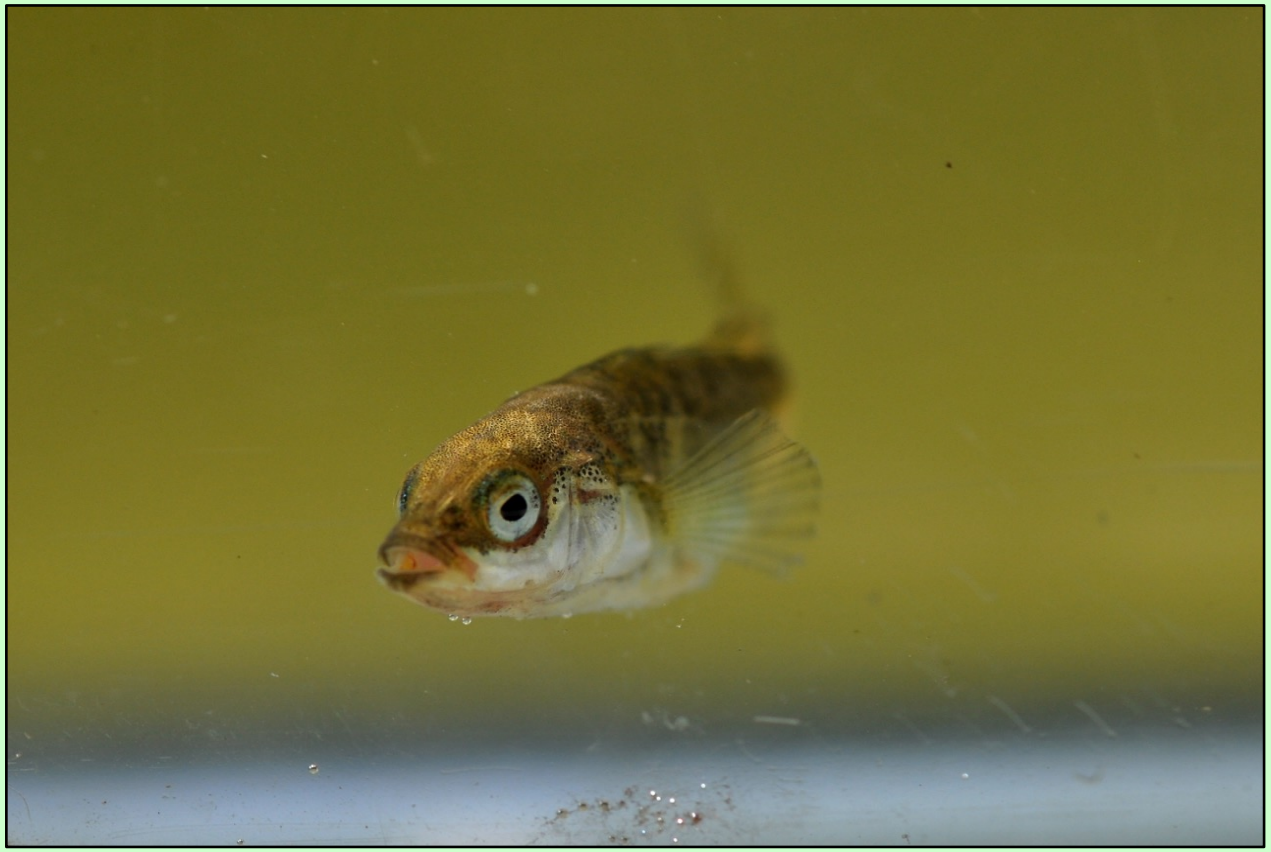

Rapport Financier

Recettes 2016

Subvention fédérale vente par internet	1366,20 €
Ristourne départementale	387,50 €
Indemnité de déplacement	51,50 €
Subvention de la commune de Saint-Souplet	305,00 €
Intérêt livret A	45,77 €
TOTAL Recettes 2016	**2155,97 €**

Dépenses 2016

Empoissonnement	384,02 € 70,80 €
Garderie	29,90 €
Location de lots de pêche	
Travaux	2332,92 €
Hébergement internet	Report pour 2017
Frais de bureau - administration	49,20 €
Frais de réception	81,76 €
Affiliation Rivières Sauvages	216,00 €
Déplacement AG FDAAPPMA59	51,50 €
TOTAL Dépenses 2016	3216,10 €

Bilan 2016

Report Actif 2015	9597,81 **€**
Recettes 2016	2155,97 €
Dépenses 2016	3216,10 €
Bilan	- 1060,13 €
ACTIF 2016	**8537,68 €**

Répartition des Avoirs

Banque Postale	1411,05 €
Crédit du Nord	1077,08 €
Livret A	6039,97 €
Caisse	9,58 €
Avoir TOTAL 2016	**8537,68 €**

Les vérificateurs aux comptes : Monsieur Christophe Dupont, Monsieur Michaël Meunier et Monsieur Christian Meysonnier donnent leur quitus pour le bilan financier de l'année 2016.

Répartition des Avoirs

Banque Postale	1411,05 €
Crédit du Nord	1077,08 €
Livret A	6039,97 €
Caisse	9,58 €
Avoir TOTAL 2016	**8537,68 €**

Les vérificateurs aux comptes : Monsieur Christophe Dupont, Monsieur Michaël Meunier et Monsieur Christian Meysonnier donnent leur quitus pour le bilan financier de l'année 2016.

Mise au Vote
du bilan financier

Le bilan financier de l'année sera transmis aux communes de Saint-Benin et de Saint-Souplet ainsi qu'à la FDAAPPMA59

INFORMATIONS

Les cartes de pêche sont en vente uniquement sur le site www.cartedepeche.fr

Carte interfédérale URNE	95,00 €
Carte personne majeure	71,00 €
Carte découverte femme	32,00 €
Carte personne mineure	15,00 €
Carte découverte -12ans	6,00 €
Carte hebdomadaire avec CPMA Carte hebdomadaire sans CPMA	32,00 € 19,70 €
Carte journalière	17,00 €

Dates d'ouverture et de fermeture

Du samedi 11 mars 2017
au 1er octobre 2017 inclus

Pêche autorisée **tous les jours**
sauf les jours d 'empoissonnement

RAPPELS

Hameçon simple sans ardillon
Appâts artificiels uniquement
Pas de pâte ni de pain
Les truites fario seront remises à l'eau avec précaution…
La pratique du No-Kill n’est pas un concours…

Respecter le poisson et maîtriser le NO-Kill pour éviter de voir de belles truites mortes sur les berges...

Rappels des techniques de No-Kill

- Se mouiller les mains avant la manipulation ou utiliser un tissu mouillé.
- Combattre le poisson le moins longtemps possible pour éviter son épuisement.
- Garder le poisson dans l'eau au maximum et éviter l'exposition à l'air.
- Ne pas tenir les poissons seulement par la mâchoire pour ne pas endommager les vertèbres ou la gueule.
- Tenir les gros poissons à l'horizontale en supportant le ventre, ceci évitera les dommages aux organes internes.
- Pour toute autre manipulation, utiliser une épuisette « propre » pour éviter des contaminations.
- Attention ne surtout pas serrer les poissons pendant les manipulations.
- Avoir une pince à bec long pour retirer un hameçon engamé.
- Retirer l'hameçon en gardant si possible le poisson dans l'eau.
- Quand l'hameçon est trop profondément avalé : coupez au plus court la ligne !
- Pour le relâcher, tenir le poisson droit avec la tête face au courant, sans le serrer pour l'oxygéner. Lorsque le poisson s'agite, il partira de lui-même.

Liste des AAPPMA réciprocitaires
Année 2017

VILLE	AAPPMA
ARLEUX	L'Arleusienne
ARMENTIERES	Les Infatigables
AUBERCHICOURT	Les Loups Pêcheurs
AUBIGNY AU BAC	La Sirène
AVESNES SUR HELPE	Le Gardon Avesnois
BERLAIMONT	AAPPMA Berlaimont-Aulnoye-Leval
BOULOGNE SUR HELPE	Le Goujon
BOURBOURG	Les Martins Pêcheurs
BOUSSOIS	Le Brochet d'Or
BOUCHAIN	Les Pêcheurs de l'Ostrevent
CAMBRAI	Amicale des Pêcheurs Cambrésiens
CAUDRY	La Carpe Caudrésienne
CONDE S/ L'ESCAUT	Les Francs Pêcheurs Condéens
COURCHELETTES	Scarpe et Petite Sensée
DOMPIERRE SUR HELPE	La Roche
DUNKERQUE	Le Poisson Rouge
ESQUELBECQ	La Gaule du Houtland
ETROEUNGT	La Gougeonnière
FECHAIN	La Féchinoise
FOURMIES	Les Fines Gaules de la Marlière
FRESNES SUR ESCAUT	Le Sandre Fresnois
GRANDE SYNTHE	Le Goujon Grand Synthois
GRAVELINES	La Sentinelle
HASPRES	La Gaule Hasprienne
HAUSSY	La Gaule Haussoise
HAUTMONT	La Baleine
HONDSCHOOTE	L'Entente Hondschootoise
JENLAIN	Le Martin Pêcheur Jenlinois
LA BASSEE	La Perche Basséenne
LALLAING	La Fraternelle
LANDRECIES	Les Percots de la Sambre
LE CATEAU	La Sirène
LE CATEAU	Bois de l'Abbaye
LE QUESNOY	La Gaule Quercitaine
LILLE	Les Pêcheurs Unis
LILLE	Amicale des Pêcheurs des Transports
LOOBERGHE	Les Fervents de la Berge
LOURCHES	Les Joyeux Pêcheurs de Lourches
MARBAIX	La Marbaisienne
MARCOING	Le Martin Pêcheur
MARLY	CIMT
MARPENT	Le Gardon Marpentois
MASNIERES	La Noquette
MERVILLE	La Tanche Mervilloise
NEUVILLY	La Truite
NOYELLES SUR SAMBRE	Les Gardons
ONNAING	Le Pêcheur Onnaingeois
PETIT FAYT	L'Ablette
POIX DU NORD	La Carpe Podéenne
PONT SUR SAMBRE	Les Brochets
QUIEVRECHAIN	Les Amis de la Gaule
RAISMES	Les Joyeux Percots
ROUBAIX	Syndicat des Pêcheurs de Roubaix-Tourcoing
SAINT AMAND LES EAUX	Les Pêqueux de l'Amandinois
SAINT PYTHON	La Saumonée
SAINT SAULVE	La Canne Saint Saulvienne
SAINT SOUPLET	La Truite Sulpicienne et Béninoise
SAULZOIR	Les Amis Réunis de Saulzoir et Montrécourt
SEBOURG - ROMBIES	Les Pêcheurs Sebourgeois et Rombinois
SEMERIES	Le Gardon Semerisien
SOLESMES	La Gaule Solesmoise
TAISNIERES EN THIERACHE	Les Percots
VILLENEUVE D'ASCQ	Société de Pêche de Villeneuve d'Ascq
VILLERS POL	L'Arc en ciel
WIGNEHIES	La Claire

Mise à jour du 16/12/2016

AAPPMA réciprocitaires de la vallée de la Selle

Haspres
Haussy
Le Cateau
Neuvilly
Saint-Python
Saint-Souplet
Saulzoir
Solesmes

Arrêté préfectoral 2017 (disponible sur www.*truite.org*)

Un courrier a été adressé à la FDAAPPMA 59 pour la consultation public de l'arrêté préfectoral 2017.

«Intervention de Monsieur Frédéric Floret , secrétaire de la FDAAPPMA59 »

PECHE - AVIS ANNUEL 2017

Application des dispositions du livre IV, titre III du code de l'environnement, de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 et du cahier des charges d'exploitation des droits de pêche de l'État approuvé le 24 juin 2016.

PERIODES D'OUVERTURES :

Les périodes pendant lesquelles la pêche est autorisée, dans le département du Nord, sous réserve des périodes d'ouverture spécifiques ci-après, sont fixées ainsi qu'il suit :

Cours d'eau de 1ère catégorie :

du 11 mars au 1er octobre 2017 inclus

L'Escaut-Rivière, en amont de son confluent avec le canal de Saint-Quentin, à CAMBRAI ; la Selle ; l'Ecaillon ; la Rhônelle ; la Trouille ; l'Aunelle ; l'Helpe Majeure, en amont du pont du C.D. 119 à EPPE SAUVAGE, ; le Montbliard, en amont du pont du C.D. 83, à EPPE SAUVAGE ; le Voyon, en amont du pont supportant le chemin forestier joignant MOUSTIER EN FAGNE, au lieu-dit Saint Hermann, et le C.D. 119 ; les affluents et sous-affluents de l'Helpe Majeure, en amont du pont de LIESSIES ; les affluents et sous-affluents du Montbliard et du Voyon ; la Solre ; la Thure ; la Tarsy, affluent R.D. de la Sambre, en amont du pont de la R.N. 359 à LEVAL ; les affluents et sous-affluents des cours d'eau ou portions de cours d'eau situés dans le département et désignés ci-avant.

Cours d'eau de 2ème catégorie :

Toute l'année

Tous les cours d'eau ou portions de cours d'eau non classés en première catégorie et tous les canaux, marais et étangs considérés comme eaux libres.

PÉRIODES D'OUVERTURE SPÉCIFIQUES		
DÉSIGNATION DES ESPECES	**EAUX DE 1ère CATÉGORIE**	**EAUX DE 2ème CATÉGORIE**
Écrevisses à pattes rouges, à pattes blanches, à pattes grêles et des torrents	Pêche interdite toute l'année	
Écrevisses américaines, rouge de Louisiane, signal ou du Pacifique (a)	du 11 mars au 1er octobre 2017 inclus	Toute l'année
Grenouilles verte et rousse	du 11 mars au 1er octobre 2017 inclus	du 11 mars au 1er octobre 2017 inclus
Brochet et sandre	du 11 mars au 1er octobre 2017 inclus	du 1er au 29 janvier 2017 inclus puis du 1er mai au 31 décembre 2017 inclus
Truite arc en ciel	du 11 mars au 1er octobre 2017 inclus	Toute l'année
Truite fario, saumon de fontaine	du 11 mars au 1er octobre 2017 inclus Prélèvement de la truite fario interdite sur la rivière appelée "La Hante" dans sa partie française, ainsi que sur les tronçons de la rivière "Selle" et de ses affluents situés entre la limite de département sur la commune de Saint Souplet et la confluence avec l'Escaut, sur la rivière du Pont de Sains et de ses affluents, entre l'exutoire de l'étang du Hayon jusqu'à la confluence avec l'Helpe Mineure, sur le ruisseau du Chevireuil et de ses affluents jusqu'à la confluence avec l'Helpe Mineure ainsi que sur les affluents suivants, de leurs sources jusqu'à la confluence avec l'Helpe Majeure : Le Voyon, le Rieu Trouble, le ruisseau du Vivier Foulon, le ruisseau de l'Hôpital et le ruisseau de la Belleuse (b)	
Truite de mer	Pêche interdite toute l'année	
Saumon atlantique	Pêche interdite toute l'année	
Anguille jaune (c)	du 11 mars au 15 juillet 2017 inclus	du 15 février au 15 juillet 2017 inclus
Anguille argentée et Anguille <12cm	Pêche interdite toute l'année	
Grande alose, alose feinte, lamproie marine et lamproie fluviatile	Pêche interdite toute l'année	

(a) Les écrevisses américaines, rouge de Louisiane, signal ou du Pacifique étant considérées comme indésirables, il est interdit de les remettre à l'eau; le pêcheur éventuel devra conserver sa prise.
(b) Sur ces tronçons, toute truite fario prélevée sera donc remise à l'eau et l'utilisation d'ardillons sur les hameçons est interdite ou alors ceux-ci devront être écrasés.
(c) Tout pêcheur en eau douce enregistre ses captures d'anguille dans un carnet de pêche (R436-64 du code de l'environnement). Le carnet de pêche est établi pour une saison de pêche. Il comporte la date, le lot ou le secteur de capture, le stade de développement, le poids ou le nombre. Un modèle de carnet cerfa n°14358*01 est téléchargeable sur le site de la Préfecture du Nord.

Garderie

Le Monsieur Serge Marcy : garde-pêche fédéral a suivi en 2016 une formation (3° module) sur la rédaction des procès verbaux et sur la biodiversité.

Comme les années précédentes, il effectuera les contrôles des cartes de pêche et des techniques employées.

Il surveillera aussi le bon état de la rivière.

Le règlement de l'AAPPMA est en ligne sur le site

www.truite.org

Parcours
de la
Truite Sulpicienne
et
Béninoise

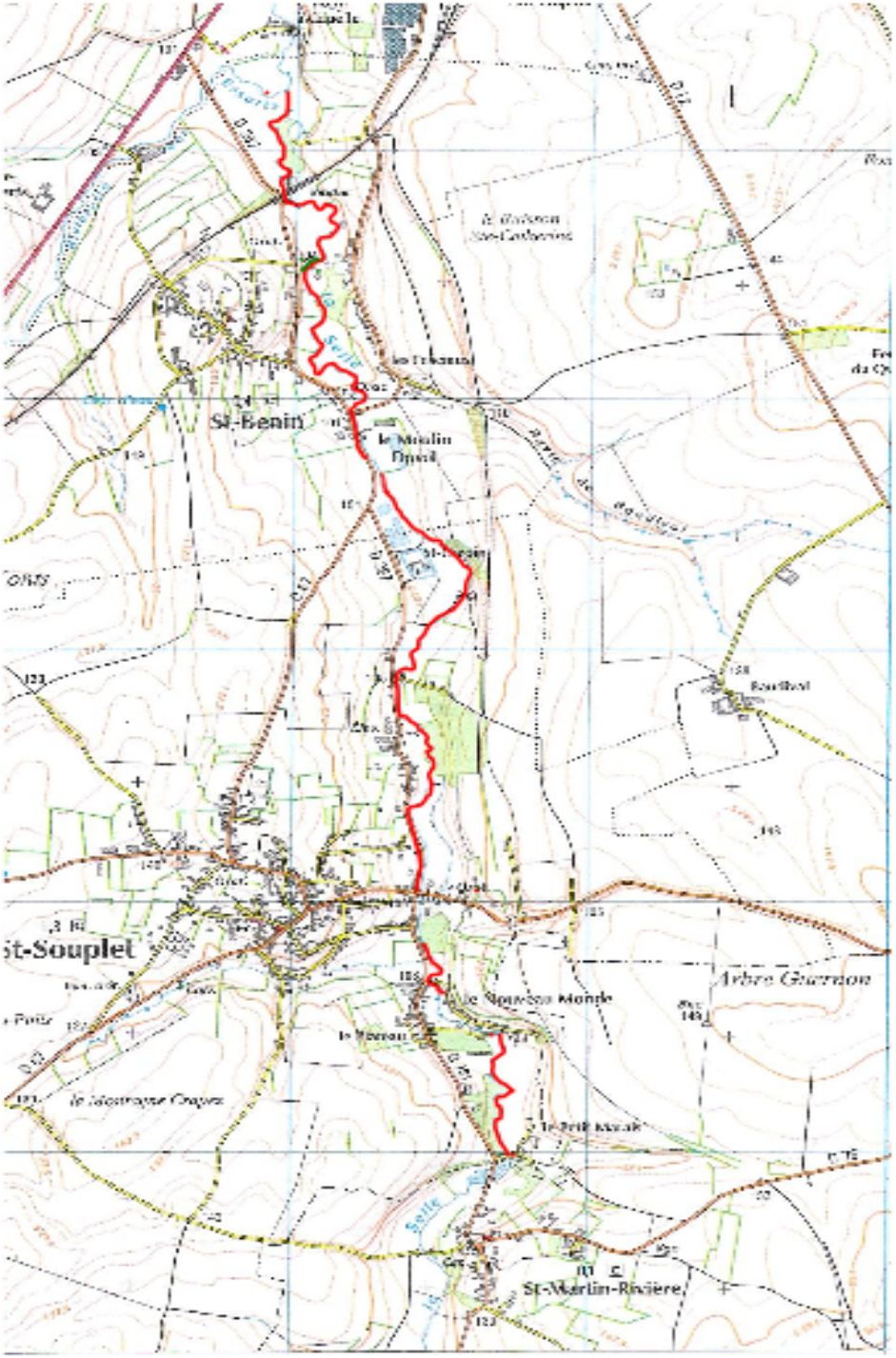

Signalétique

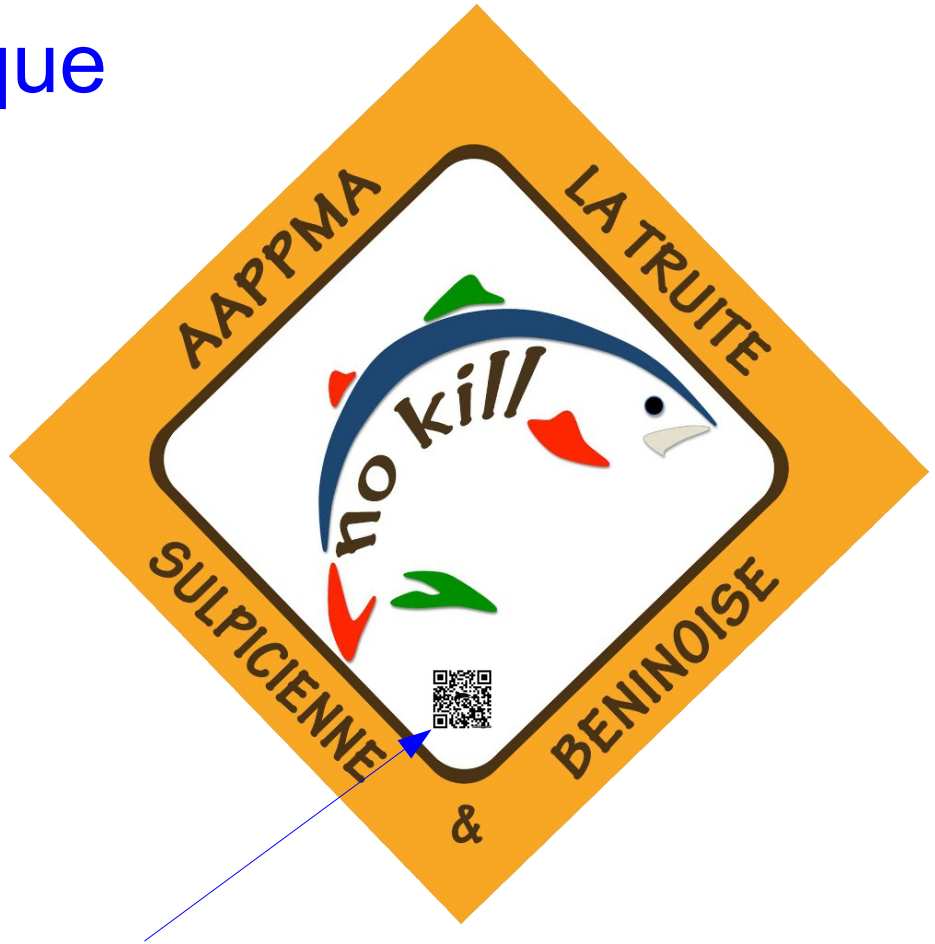

QR code : lien avec le site : www.truite.org

Pluie d’orage du 23 juin 2017

L'érosion provoque des dégâts aux terres agricoles et entraîne une dégradation de la qualité des eaux avec le déplacement de sédiments qui forment les coulées boueuses.

Qualité de l’eau de la rivière

L’eau est vitale pour la faune aquatique mais aussi pour pour les consommateurs.
L’Agence de l’eau a réalisé une étude de la qualité de l’eau de la rivière à Saint-Souplet.

Des taux en pesticide dépassent les normes à la station de pompage des eaux de Caudry située à Saint-Benin à proximité du viaduc.

Jeudi 15 décembre 2016 | L'Observateur du Cambrésis

Caudry 7

Noréade, la solution pour l’eau

CAUDRY Depuis 2010, la situation de l’eau potable est préoccupante avec des taux importants en pesticide. Deux solutions étaient proposées au conseil municipal qui s’est positionné.

L’atrazine déséthyl, c’est le nom de la molécule présente dans un pesticide dont l’utilisation est interdite depuis 2003. Elle pose un problème récurrent dans la distribution de l’eau à Caudry. La raison tient en la pollution de l’unique lieu de captage de la ville situé à Saint-Benin.

« *L’eau est potable* ». Guy Bricout l’a répété à plusieurs reprises. La ville fait d’une priorité pour qu’elle le reste. Mais si rien n’est fait, l’agence de l’eau « *peut demander la fermeture du captage* », comme l’indique le compte-rendu de la réunion organisée sur le sujet le 12 mai dernier.

L’Agence Régionale de Santé (ARS) préconise « une limite de qualité » de 0,1 microgramme et a relevé dans son rapport sur la qualité de l’eau du réseau public de 2015 un taux de 0,12 microgramme dans les eaux caudrésiennes.

Dans un courrier recommandé à l’attention de Guy Bricout, l’ARS indique : « *depuis 2010, la situation de non-conformité de l’eau distribuée vis à vis du paramètre atrazine déséthyl dans votre commune n’a pas évolué* ». Au dernier conseil municipal, l’urgence était de trouver une solution.

Deux solutions étaient proposées par Véolia et Noréade et étudiées par les élus. Celle de l’opérateur privé Véolia prévoyait la mise en place d’un filtre à charbon actif sur le captage de Saint-Benin. Pour un coût de 1,2 million d’euro, auxquels s’ajoutent les 90 à 120 000 € par an pour l’ajout de charbon actif. Le syndicat Noréade propose de créer une interconnexion avec Le Cateau et de prolonger la canalisation de Wavrechain-sous-faulx à Quiévy. Avec des travaux de réalisation qui pourraient s’étaler jusqu’en 2018.

C’est finalement Noréade qui a eu les faveurs du conseil. L’opérateur prendra, en plus de la compétence assainissement, l’eau potable. Il reprendra également les obligations liés aux contrats passés entre la commune et Véolia et qui les lie jusque fin juin 2023.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer la pollution de l’eau. La piste privilégiée par le maire est La culture agricole intensive qui a laissé des traces ou le déversement de pesticides et d’insecticides le long de la voie de chemin de fer du côté de Saint-Benin.

TLG

Prix de l’eau

Le transfert de compétence de l’eau potable vers Noréade n’aura pas de conséquences immédiates sur le prix de l’eau. Le syndicat s’est engagé à ne pas les augmenter jusqu’en 2023, date de la fin du contrat d’affermage entre la ville et Véolia. Ensuite, il sera appliqué le tarif en vigueur chez Noréade : à savoir, par exemple, pour 80 m³, 159,14 €.

La qualité de l’eau pose certains problèmes.

Projet de la nouvelle station d'épuration de Le Cateau-Cambrésis

Emplacement

Photos de la station de Crespin

Rapport d'activité

Nombre d’adhérents de l’AAPPMA

Catégorie d'adhérents	Nombre en 2016	Nombre en 2015
Cartes interfédérales URNE	31	17
Cartes « Personne Majeure »	8	14
Cartes « Personnes Mineure »	5	6
Cartes « Découvertes -12 ans »	1	3
Cartes « Découvertes Femme »	1	2
Cartes « Hebdomadaire »	0	0
Cartes « Journée »	2	0
Option « URNE »	0	1
TOTAL	48	43

Aménagement du parcours

Nouveau site internet : www.truite.org

informations mises à jour régulièrement

La Truite Sulpicienne et Béninoise

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

ACCUEIL | LA RIVIÈRE SELLE | VIE ASSOCIATIVE | RÉGLEMENTATION | PHOTOS | BIBLIOTHÈQUE | COMMUNICATION | CONTACT

- OUVERTURE DE LA PÊCHE
- REVUE DE PRESSE
- VIDÉOS

Bienvenue sur le site de l'AAPPMA « La Truite Sulpicienne et Béninoise »

« La Truite Sulpicienne et Béninoise » : **A**ssociation **A**gréée de **P**êche et de **P**rotection du **M**ilieu **A**quatique (**AAPPMA**) vous propose de découvrir son parcours de pêche, vous pourrez y approcher des truites Fario sauvages natives du cours d'eau la Selle affluent de l'Escaut.

Les pages de ce site vous présentent les actions que mène L'AAPPMA pour la protection de la rivière Selle (1° catégorie) et la préservation les truites Fario sauvages « salmo trutta » dans son milieu. Vous y découvrirez aussi la biodiversité de la vallée de la Selle et les informations utiles.

Vendredi 17 février 2017 : assemblée générale de l'AAPPMA télécharger → ***invitation***

Samedi 11 mars 2017, ce sera l'ouverture de la pêche

Adhésion aux accords de réciprocité 2017

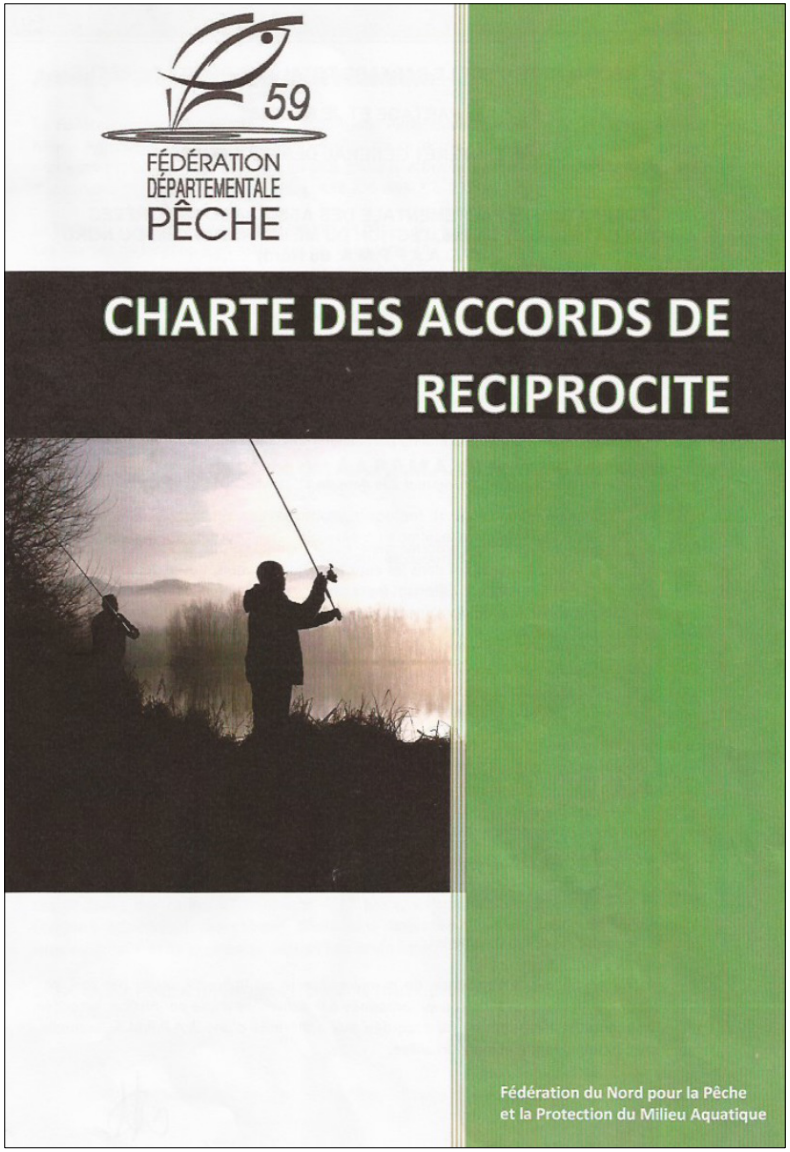

Actions diverses

- Présence à l’Assemblée générale de la FDAAPPMA59

- Présence à l’assemblée générale de l’A Propos (partenaire dans le projet »rivièrette)

- Conférence sur la biodiversité au festival du livre du Bois l’Evèque-Ors

- Affiliation à « Rivière Sauvage »

Connaissance du milieu

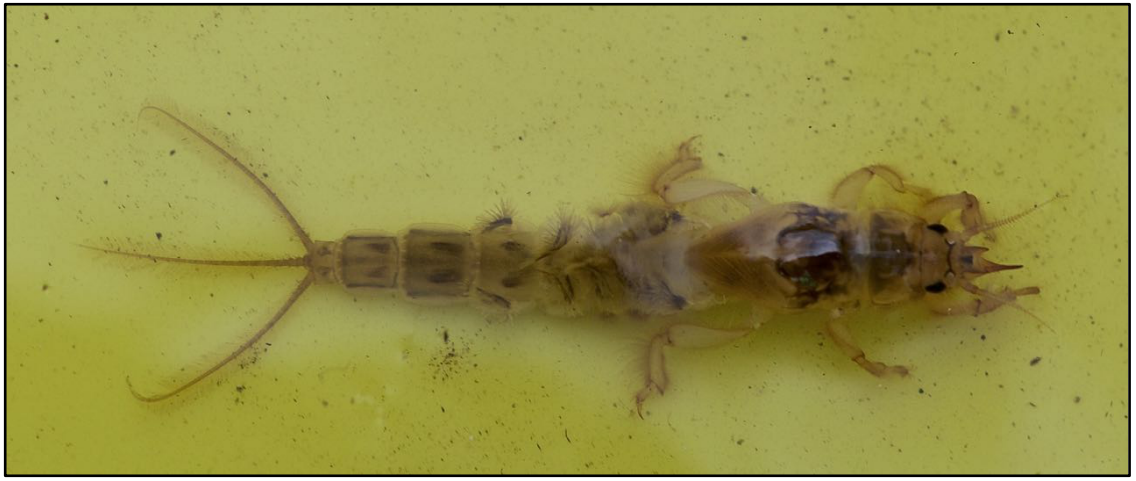

Revue de presse

//// cambrai@lobservateurducambresis.fr //// lobservateurducambresis.fr

SAINT SOUPLET

Le "No-kill" pour une pêche respectueuse

12 panneaux signalétiques barrés de ce slogan vont être apposés le long de la Selle. Cette philosophie d'une pêche respectueuse séduit de plus en plus d'adeptes.

Ces panneaux vont sensibiliser sur l'interdiction de tuer et prôner la remise à l'eau des truites.

L'association de la truite sulpicienne et béninoise s'est réunie le samedi 6 février pour son assemblée générale, dans la salle des associations de Saint Souplet. Cette association qui a toujours milité pour le « *no-kill* » installera une signalétique composée de 12 panneaux avec ce slogan à chaque changement de secteurs, ainsi que la signalétique de la Fédération de pêche du Nord. Christian Logez, président de l'association, a expliqué : « *On s'est engagé à avoir un no-kill, c'est-à-dire une interdication de tuer la truite fario. On a réussi à avoir un arrêté préfectoral sur presque toute la vallée de la Selle, jusque Saint-Python. Cette année, on a demandé à la DDT que ce soit sur la globalité de la Selle. Il faut une adaptation de la pêche pour cette remise à l'eau.* »

L'association continuera aussi à remettre en état les milieux naturels dégradés. Parmi ses projets : celui de la riviérette des Essarts avec le rétablissement de la continuité écologique de l'affluent de la Selle, véritable pépinière de poissons. L'aménagement est actuellement à l'étude. L'association participera financièrement au côté de l'agence de l'eau Artois-Picardie à hauteur de 20%. « *Notre objectif est de payer des aménagements qui vont rendre service au cours d'eau. S'il y a d'autres actions où il faut mettre 20%, on les mettra* », a souligné Christian Logez. Des passages de clôtures seront également installés le long de la Selle.

L'association attire de plus en plus d'adultes venant de l'extérieur, jusqu'à Lille ou Reims et a dénombré 39 nouveaux adhérents en 2015. La dernière truite sauvage du Nord y est pour beaucoup, mais il y a aussi la philosophie de l'association en faveur d'une pêche respectueuse.

SAINT-SOUPLET

La passion de Rémi pour la pêche à la mouche

Christian Logez, président, Jean-Michel Szczyt secrétaire, et Rémi Colinet. Ils pêchent dans le respect des animaux et de la nature.

La pêche à la truite a repris ce 18 mars en France. Ils étaient nombreux à l'ouverture pour venir taquiner la truite et à profiter des travaux de restauration de la Selle. L'association la truite sulpicienne et béninoise veille aux respects des règlements et des milieux aquatiques.

Pour l'ouverture de la pêche, l'association a installé des panneaux rappelant que la pratique du no-kill est obligatoire. « *La pratique du no-kill ça s'apprend. Et il faut le voir pratiquer. C'est avec le no-kill qu'on va arriver à une pêche plus raisonnée avec du respect pour le poisson. Il faut toujours faire attention de relâcher la truite dans le meilleur état possible, et que la durée du combat soit la plus courte possible. Et il faut être équipé pour réanimer un poisson, il est en état d'asphyxie et en stress, on doit le reprendre et le maintenir dans l'eau, le minimum est d'être en bottes, attendre les mains dans l'eau que le poisson reparte de lui-même.* » La pratique du no-kill demande une attitude particulière qui est énoncée dans le règlement de l'association disponible sur le site internet : http://www.truite.org/

Lutter contre la pollution et restaurer les rivières

Mais plus qu'une interdiction, il faut avant tout préserver l'écosystème à l'échelle du bassin-versant de la Selle. « *L'essentiel de l'acte de pêche serait de lutter contre la pollution et de restaurer les milieux pour avoir une qualité de rivière. Là je pense que la rivière et les pêcheurs ont à y gagner. Ce qui m'intéresse c'est d'avoir une gestion globale au niveau de la Selle. Il faut amener des réflexions. Nous en tant que gestionnaires, il faut qu'on soit aidé aussi par des spécialistes.* » De nombreux pêcheurs viennent de très loin à la recherche de cette nouvelle philosophie alliant pêche et respect du milieu. C'est ce qui a attiré Rémi Colinet de Cambrai sur les rives de la Selle pour la passion de la pêche à la mouche. « *J'ai commencé la pêche avec mon père il y a 25 ans. Je suis parti en Franche Comté avec mon père pour faire un stage d'initiation de la pêche à la mouche et j'ai attrapé le virus. Maintenant je ne pêche plus qu'à la mouche. Au début c'est compliqué, on galère. Je n'ai jamais acheté de mouches, j'ai toujours fait moi-même, il faut passer du temps à la faire, savoir pourquoi on la fait. Une pêche à la mouche nécessite un apprentissage, une démarche, une connaissance du milieu et un moment de sacrifice dans sa vie de pêcheur. Le gros poisson, on met du temps à le trouver. Et si on ne galère pas, il n'y a pas de plaisir. Il faut promouvoir la pratique de la pêche mais pas le résultat.* »

PRATIQUE

Truite Sulpicienne et Béninoise,
association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique
Contact: Christian Logez
Tél.: 0327843195
Site internet:
http://www.truite.org/

Un important chantier s'est achevé sur les rives de la Selle

D'importants travaux de restauration de la continuité écologique du cours d'eau, d'un coût de 100 000 euros, viennent de s'achever sur la rivière Selle, sur le territoire de la commune de Saint-Souplet.

SAINT-SOUPLET. Le syndicat mixte du bassin de la Selle met en œuvre un plan de gestion décennal de la rivière Selle et de ses affluents depuis 2012. Parmi les actions de restauration identifiées, les travaux de la rue Saint Crépin à Saint-Souplet ont été jugés prioritaires pour plusieurs raisons : risque d'affaissement de la route départementale dans la rivière, anomalie de largeur de la rivière provoquant des dysfonctionnements écologiques et hydrauliques.

Les travaux commencés en octobre 2015 sur un linéaire de 540 mètres par l'entreprise Hydram SAS se sont terminés en décembre. Leur coût : 100 000 euros, financés à 80 % par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et à 20 % par le syndicat de la Selle.

Ces travaux concernent l'aménagement du cours d'eau, par différents moyens : entre autres, tallutage des berges, recréation d'une berge en rive gauche, déplacement du lit mineur de la rivière de deux mètres en rive droite et recréation de méandres, reprofilage des berges, diversification et protection de la ripisylve (végétation spécifique aux rives d'un cours d'eau), création d'une banquette végétale et d'un cheminement piéton en rive gauche, plantation d'hélophytes (type de plantes qui s'enracine sous l'eau) pour maintenir la stabilité des berges et offrir des habitats à la faune, plantation d'arbres en rive droite en compensation des arbres abattus afin de permettre la réalisation du projet. Un apport de gravier a été aussi réalisé pour recréer des zones de reproduction pour la truite.

Le chantier a connu différentes étapes.

Henri Quoniou, maire de Saint Souplet, Christian Logez et Jean Michel Szczyt, de l'AAPPMA (1)

> ***Les travaux commencés en octobre 2015 sur un linéaire de 540 mètres se sont terminés en décembre. Leur coût : 100 000 euros.***

La Truite sulpicienne et béninoise, Michel Arold, de l'Agence de l'eau, et Mickaël Meunier pour le syndicat de Selle ont pu constater la qualité des travaux réalisés. Il faudra attendre que la nature y reprenne ses droits pour que le site soit un lieu agréable de promenade. Il reste à solliciter le Département pour qu'enfin le projet soit entièrement terminé avec l'aménagement d'accès au chemin de randonnée et le remplacement de la glissière de sécurité. Projets pour lesquels le maire envisage de rencontrer prochainement la conseillère départementale du canton, Sylvie Clerc-Cuvelier.

(1) Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique.

Selle : après les travaux, la nature reprend possession du nouveau lit

L'aménagement du lit de la rivière Selle sur la commune de Saint-Souplet se termine et les différents partenaires engagés sur ce chantier étaient présents la semaine dernière pour constater le résultat des travaux.

L'aménagement du lit de la Selle du côté de Saint-Souplet.

SAINT-SOUPLET. Représentants de l'Agence de l'eau, du Syndicat mixte du bassin de la Selle, de la 4C, de Noréade… et donateurs des parcelles le long de la rivière pour permettre cet aménagement : tous les partenaires ayant permis d'aboutir à cette réalisation étaient présents. Comme l'a fait remarquer le maire Henri Quoniou, il ne manquait que le Département, sollicité celui-ci pour l'aménagement de la glissière de sécurité entre le chemin départemental et la rivière. Des entrées permettant d'accéder au chemin de randonnée devraient aussi être créées. En attendant, les promeneurs doivent enjamber la glissière pour accéder au bord de la rivière.

Rappelons que la Selle prend sa source au niveau de la commune de Molain (Aisne). Après un parcours d'environ 44 km, elle se jette dans l'Escaut à hauteur de la ville de Denain ; son bassin-versant atteint 256 km².

> ***« La faune et la flore vont pouvoir continuer à se développer comme les partenaires du chantier ont pu déjà le constater lors de la visite.***

Les travaux d'aménagement du cours d'eau ont consisté en un talutage des berges, la recréation d'une berge en rive gauche, le déplacement du lit mineur de la rivière de 2 mètres en rive droite, la création d'un cheminement piéton entre le chemin départemental et la rivière, et aussi la plantation, la protection et la diversification de la végétation bordant la rivière et la plantation d'arbres en compensation des arbres abattus pour la réalisation du projet.

La nature doit maintenant reprendre possession du nouveau lit de la rivière, et la faune et la flore vont pouvoir continuer à se développer comme les partenaires du chantier ont pu déjà le constater lors de la visite.

Projets

Alevinage en 2017: 2 x 75 kg d'Arc-en-ciel

Afin de permettre une pêche sportive avec remise à l'eau des prises en dessous de 30 cm, la taille des truites des rempoissonnements peut varier de 20 cm à beaucoup plus, il n'y aura pas que des truites portion !!!

Les truites surdensitaires sont fournies par
la pisciculture :
« Société Piscicole du Nord »
59159 MARCOING

Aménagement de la Riviérette des Essarts
« Intervention de Monsieur Meunier du SMB Selle »

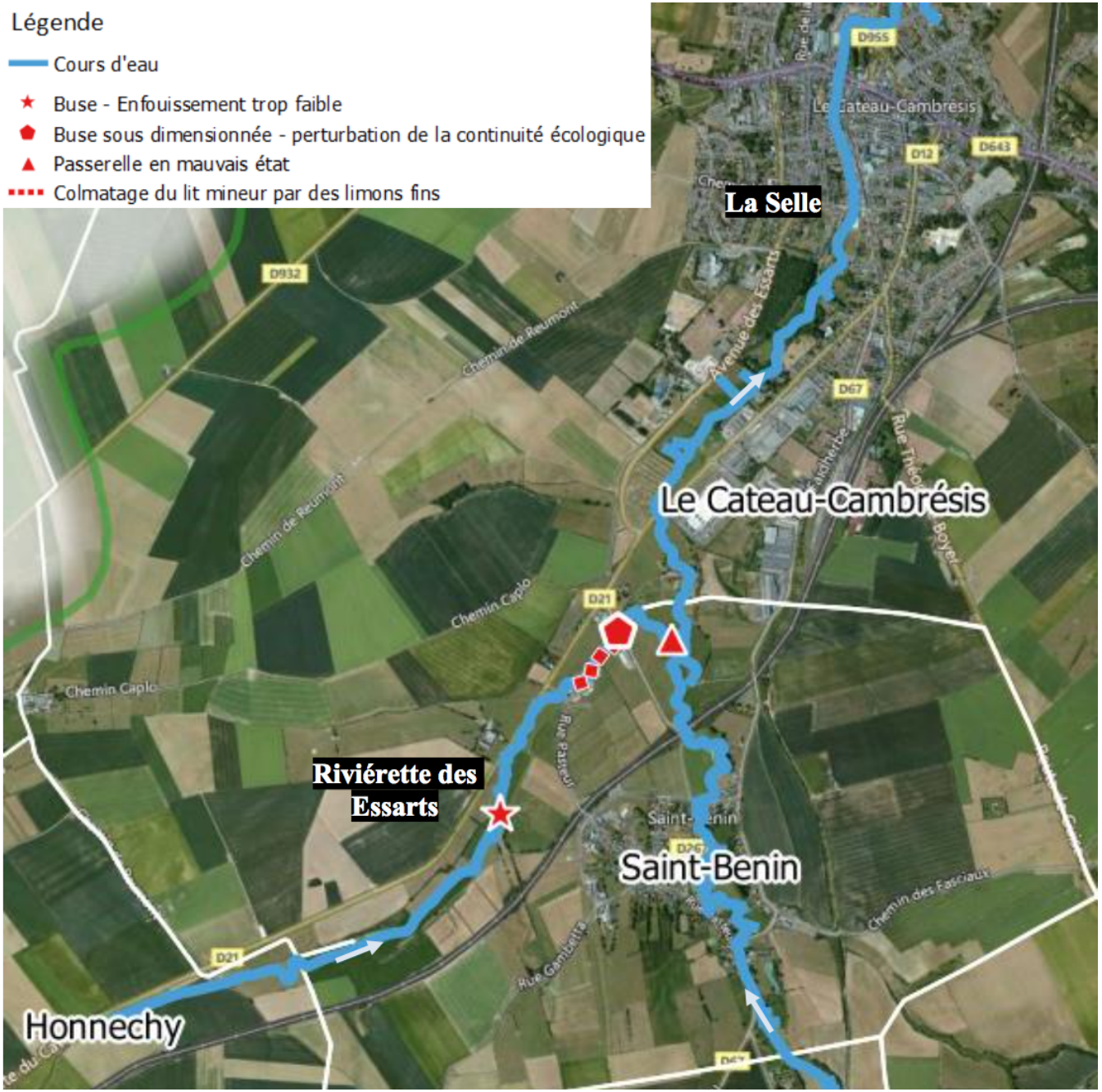

Entretien du cours d’eau

- Le chemin a été ouvert en rectifiant les rambardes de sécurité.

- En concertation avec le Syndicat de la Selle, les berges seront réensemencés en graminées pour réduire l’extension du faux-cresson.

- La communauté de commune prévoit l’aménagement du pont des Juifs.

Questions diverses

Bonne saison de pêche 2017

Merci pour votre attention !
Bienvenue au pot de l'amitié !